



COMMUNIQUÉ
Pour publication immédiate

PROJET PIPELINE SAINT-LAURENT - DÉPÔT DE L'ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

(Montréal, le 23 mai 2006) – Ultramar annonce que l'étude d'impact sur l'environnement réalisée dans le cadre du projet de construction d'un pipeline souterrain qui devrait relier ses installations de raffinage de Lévis à son centre de distribution de Montréal-Est a été déposée aujourd'hui auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec (MDDEP), ainsi qu'auprès de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACÉE). Cette étude a été effectuée par le GROUPE CONSEIL UDA INC. en collaboration, entre autres, avec des firmes d'experts en environnement, archéologie, étude des risques et mesures d'urgences. Le projet est connu sous le nom de Pipeline Saint-Laurent.

Le pipeline, d'une longueur approximative de 245 kilomètres, constituerait pour Ultramar un moyen de transport complémentaire alliant sécurité, fiabilité et respect de l'environnement et permettrait de réduire le recours aux autres modes de transport, principalement les trains-blocs et les navires, entre Lévis et Montréal-Est. Sa construction devient donc un élément stratégique de première importance dans une perspective d'accroître la sécurité d'approvisionnement de l'Est du Canada tout en réduisant notre dépendance à l'importation de produits raffinés. C'est dans cette optique qu'Ultramar a entrepris diverses démarches qui conduiraient éventuellement à la construction du pipeline. La rive sud du Saint-Laurent avait été retenue comme zone générale d'étude. Puis, s'appuyant entre autres sur des relevés cartographiques, trois corridors avaient été délimités dans la zone étudiée. À l'intérieur de chacun des corridors, un tracé préliminaire avait ensuite été identifié et évalué.

L'étude d'impact sur l'environnement qui est déposée aujourd'hui est le résultat d'un travail de longue haleine entrepris pour Ultramar à la suite du dépôt de l'avis de projet en février 2005. Depuis cette date, les représentants de Pipeline Saint-Laurent ont tenu plus d'une centaine de rencontres et consultations avec les élus concernés aux niveaux fédéral, provincial et municipal, avec des fonctionnaires municipaux et de ministères québécois, avec des représentants de fédérations de l'Union des producteurs agricoles (UPA) et de groupes écologistes, avec la population et avec les propriétaires concernés. Par ailleurs, au-delà de 600 propriétés ont été visitées, le long du tracé retenu, afin de recueillir des informations et d'y faire des inventaires. Ces inventaires nous ont permis d'abord de nous assurer que les impacts seront réduits au minimum là où l'on projette de faire passer le pipeline, ensuite de prendre en considération toutes les caractéristiques ou contraintes existantes sur le tracé identifié et surtout, lorsqu'un propriétaire a porté à notre attention des éléments particuliers, d'apporter des modifications au tracé initialement prévu. Toute l'information recueillie, entre autres, au cours de ces rencontres et lors de la prise d'inventaire, a amené l'entreprise à choisir un des corridors initialement considérés, soit celui longeant principalement l'emprise des lignes à haute tension d'Hydro-Québec.



Cette étude sera maintenant analysée par les responsables du MDDEP et de l'ACÉE ainsi que par les représentants de plusieurs autres ministères et organismes gouvernementaux directement intéressés par le projet. À l'issue de cette analyse, le MDDEP et l'ACÉE pourront soumettre aux responsables du projet Pipeline Saint-Laurent des demandes de précisions et d'information supplémentaires.

Une fois cette étape franchie, l'étude sera rendue publique par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). Subséquemment, des audiences publiques pourront avoir lieu à la demande de groupes ou d'individus concernés par le projet.

Le directeur principal, Développement corporatif et Gestion des terminaux d'Ultramar et directeur du projet, M. Louis Bergeron, a précisé que l'étude d'impact environnementale a pour objectif l'intégration optimale du projet de pipeline dans son milieu d'insertion. «C'est dans cette optique qu'un ensemble très étendu de paramètres a été considéré, entre autres :

- la prise en compte de la vocation actuelle, mais aussi future, du territoire, que ce soit en milieu agricole, forestier ou urbain;
- l'évitement des composantes sensibles des milieux humain, biologique et physique de façon à restreindre les incidences environnementales sur celles-ci;
- la prise en compte de la sécurité et de la qualité de vie par l'évitement des secteurs densément peuplés.»

Par ailleurs, l'analyse des relevés effectués sur les terrains afin de mieux connaître leur topographie et leur géologie nous a permis de conclure à la possibilité de réduire la largeur de l'emprise permanente nécessaire pour le pipeline. La largeur de l'emprise permanente serait par conséquent réduite de 23 à 18 mètres sur la totalité du parcours et c'est cette dernière hypothèse qui a été retenue dans l'étude d'impact sur l'environnement. Des réductions de la largeur de déboisement sont également proposées dans l'étude d'impact notamment dans certains peuplements d'intérêt.

Monsieur Bergeron s'est dit convaincu que le projet de pipeline souterrain, tel que proposé, est celui qui présente le moins d'impacts, tant sur la population que sur l'environnement. «Et pour être bien certains que nous atteindrons nos objectifs à ce chapitre, nous avons inclus dans l'étude d'impact plusieurs variantes pour certains tronçons du futur pipeline. Les alternatives étudiées touchent principalement le secteur au sud de la raffinerie de Lévis, le contournement de Sainte-Eulalie, le tronçon entre Drummondville et Saint-Hyacinthe où l'utilisation partielle de l'emprise d'ESSO a été considérée et le secteur du Boisé de Verchères où des options de contournement sont présentées. Toutes ces options seront étudiées par les autorités gouvernementales et réglementaires avant que le tracé définitif soit retenu. La population en général, mais plus particulièrement les propriétaires concernés pourront éventuellement faire connaître leur point de vue sur le projet dans son ensemble».

L'étude d'impact comprend également une étude de risques technologiques associés à l'exploitation d'un ouvrage comme le futur pipeline souterrain. De plus, un plan de mesures d'urgence préliminaire a été préparé.

Le document fait aussi référence aux autres modes de transport qui sont actuellement utilisés et explique les contraintes reliées à chacun de ceux-ci dans l'éventualité où le pipeline ne serait pas retenu pour effectuer le transport des produits pétroliers à destination de Montréal.



«L'étude vient confirmer nos affirmations à l'effet que le pipeline est l'un des moyens les plus sûrs et les plus efficaces pour le transport d'une grande quantité d'hydrocarbures. Il permettrait, comme nous l'avons toujours mentionné, de déplacer sans interruption et en toute sécurité des produits de Lévis à Montréal-Est. Au cours des mois qui viennent, nous continuerons d'agir avec ouverture et transparence dans ce dossier et nous poursuivrons nos activités d'information auprès du public afin qu'il soit pleinement au fait des enjeux de ce projet», a conclu monsieur Bergeron.

-30 -

À propos d'Ultramar

Ultramar Ltée, une filiale de Valero Energy Corporation (symbole VLO à la bourse de New York), possède et exploite une raffinerie dont la capacité de production actuelle est de 215 000 barils de pétrole par jour à Lévis (Saint-Romuald), près de Québec. Elle commercialise de l'essence et du carburant diesel par l'entremise d'un réseau d'environ 1 000 points de vente au détail et 90 postes d'approvisionnement par carte, en plus de vendre du mazout domestique à quelque 160 000 clients. Ultramar, dont le siège social est situé à Montréal, emploie plus de 3 600 personnes. Ses réseaux de raffinage, de distribution et de vente au détail contribuent au maintien de plus de 10 000 emplois, ce qui en fait l'un des plus grands employeurs de l'Est du Canada. Pour plus de renseignements sur Ultramar, visitez le site Internet de la Société à l'adresse <http://www.ultramar.ca>.

Contact :

Louis Forget

Vice-président aux Affaires publiques et gouvernementales

(514) 499-6442 / (418) 835-8001

louis_forget@ultramar.ca